

## Découverte du Le Poët Sigillat :

### Historique de la commune :

Le Poët d'abord : qui restera un nom commun jusqu'en 1251 : le Poyo: c'est le podium. Il deviendra ensuite le castrum de pogéto en 1275 date à laquelle il s'est entouré de remparts et fortifications. En 1317 il devient le castrum de pogéto supra Sancta Gallam. Et en 1388 il devient un nom propre et s'appelle le Pogetum Supra Sancta Gallam.

Il deviendra ensuite à la fin de la féodalité Le Poy Sigillat.

En 1562 notre village n'a pas échappé aux guerres de religions. Entre les protestants qui étaient représentés par Dupuy de Montbrun, Lesdiguières, la Tour Gouvernet, et les catholiques par Tollon de Ste Jalle, tous les villages de la vallée furent durement touchés, les églises détruites ou saccagées : St Martin reconstruite à partir de 1601 jusqu'en 1603.

En 1630 Richelieu pour affaiblir la puissance militaire seigneuriale fera détruire tous les châteaux.

En 1717 : le grenier à sel de la vallée est à St Sauveur. A l'époque la gabelle représente 15% des ressources de l'état.

1768 Marie Fortia de Tholon marquise de Ste Jalle, dame du Poët Sigillat, pourvoit et mande Pierre Motte jouisseur des biens du Poët.

En 1770 la possession des Limaye sur la vallée est de 1305 ha, et un fermier Mathieu Liotaud possède lui 65 ha dont les écuries étables du Moulin du Plan, et un cabaret au même lieu. L'ancien moulin de Ste Jalle est réservé à l'huile de noix, et toute l'activité meunière de la vallée est au nouveau Moulin du Plan.

L'activité économique est : la vigne, le vers à soie, l'élevage, les arbres fruitiers, les céréales, le chanvre. Le bas de la commune fait partie du grenier à blé des Baronnie. Des noms de lieu dit attestent des modes de cultures de l'époque : les Essards, Chenevière, les Ermes... ou les gens du lieu : les serres de Curnier, des Aurices, Lachaud, Couston.

La révolution de 1789 n'a pas épargné notre commune, notamment au travers de son seigneur Duclos de Bésignan, personnage ambigu, antipathique et contesté.

L'hiver 1788/89 fut terrible et augmenta la pauvreté la faim et la misère. Ce fut le moment que choisit Duclos pour augmenter ses charges féodales.

Le 4 Août 1789 la noblesse et le clergé renoncent à leurs droits féodaux : c'est l'abolition des privilèges ;

Le 9 Août le premier consul de la commune sous la pression de l'assemblée, est chargé d'annoncer à Duclaux qu'ils ne lui reconnaissent plus aucuns droits.

En septembre 89 il se rend au village du Poët ou se tient une réunion des habitants, on menace de le pendre, et sous la menace on lui fait signer un état de dette très inférieur à ce qu'il exigeait, argent qu'il n'encaissera du reste jamais.

En septembre 1790 des huissiers arrivent au village sur plainte de Duclaux pour effectuer des saisies, ils furent accueillis par des coups de fusils et par une mobilisation de la population.

En 1790 la constituante crée le canton de Ste Jalle qui durera jusqu'en 1800.

La république est proclamée en 1792.

En 1793 les biens de Duclaux furent vendus.

En 1840 début du percement de la route des gorges de l'Eygues vers Rémuzat qui supprimera le passage par le col de Soubeyran ; à cette époque il y avait que 2 façons de rejoindre les Alpes depuis Ste Jalle : par le grand chemin « qui est un vieux chemin Celtique qui passe sur notre commune depuis le château de Ste Jalle jusqu'au col de Soubeyran, et par le col de Peyruergue.

A cette époque le Poët compte 400 habitants.

En 1900 suite à la loi Jules Ferry il y a la construction de l'école. Elle fermera 59 ans plus tard, n'ayant plus assez d'élèves.

Le potentiel des exploitations est tel que certaines familles ne disposent que de 2 ha cultivables. Il y a une cinquantaine d'agriculteurs sur la commune. Avec le début de l'ère de l'industrialisation et la demande de main d'œuvre dans les grosses exploitations des plaines, l'exode rural va commencer. Cette hémorragie va durer plus d'un siècle jusqu'aux années 70.

Aujourd'hui et pour l'avenir le tableau s'assombrit : l'activité rurales diminue très vite alors que la population résidentielle augmente ; avec en corollaire des problèmes cruciaux de maintien de services publics et privés et des espaces considérables qui ne sont plus gérés.